Aide : réclamation de dommages & intérêts d'un jugement

Par **lyjo77**, le **20/11/2006** à **21:02**

bonsoir,
j'ai un petit soucis et je me suis donc dirigé vers vous avec l'intention de vous demander de l'aide...
voila, pour le resumé de l'histoire, mon frere m'a demandé mon aide afin de repondre a ses questions et la marche a suivre qu'il doit tenir pour resoudre cet affaire.
" sa copine avait une voiture assuré aux tiers. une nuit un homme a mis le feu a trois voitures dont la sienne. plainte deposé et jugement rendu. condamné coupable pour destruction du bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes... peine de 7 mois d'emprisonnement dont 3 mois avec sursis simple....ainsi que la somme a payer de 2000 euros pour dommages et interets pour ma belle-soeur qui s'etait, je le precise porter partie civile..."
voila maintenant que le jugement est rendu, elle a donc ete a l'adresse de ce monsieur mais le batiment a ete detruit depuis..donc impossible de le joindre pour le reglement...je lui ai donc conseiller (peut etre a tort) d'ecrire un recommandé à l'avocat de monsieur afin de se mettre d'accord pour le reglement a l'amiable...mais apparement d'apres des "ont dis", il faudrait qu'elle passe par un huissier et qu'elle le paie? mais deja que sa voiture n'a pas ete remboursé, que d'apres un huissier qu'elle a appelé par hazard aurait deja des dossiers en cours à son nom pour non paiement de factures et donc elle pense qu'elle ne verra pas cet argent.. comment faire? merci beaucoup de votre attention et j'espere que vous pourrez m'aider, a bientot, Lydie

Par **Stéphanie_C**, le **20/11/2006** à **21:42**

[Edition du titre, pas assez explicite]

Oui en fait il faut faire exécuter le jugement et seul l'huissier est habilité à le faire. Cela coûte une soixantaine d'euros en gros, si je ne me trompe pas.
L'exécution du jugement par huissier a lieu lorsqu'il existe une difficulté d'exécution du jugement par le défendeur (ne veut pas, se cache etc...).

Par **lyjo77**, le **20/11/2006** à **22:04**

merci beaucoup de m'avoir repondu aussi vite et je l'appel de suite....bon courage pour la suite et merci encore....

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés